

APPENDICE

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Communiqué de presse N° 964

Pour diffusion immédiate
Le 27 mars 1973Communiqué du Comité du Conseil des Gouverneurs
sur la réforme du système monétaire
international et les questions connexes

1. Le Comité du Conseil des Gouverneurs du Fonds Monétaire International sur la réforme du système monétaire international et les questions connexes (le Comité des Vingt) a tenu sa deuxième réunion à Washington les 26 et 27 mars 1973 sous la présidence de M. Ali Wardhana, Ministre des Finances de l'Indonésie. Grâce à la courtoisie de l'Organisation des États Américains, la réunion s'est tenue dans l'immeuble de l'Union panaméricaine. M. Pierre-Paul Schweitzer, Directeur général du Fonds Monétaire International, a pris part à la réunion, à laquelle assistaient également M. Wilhelm Haferkamp, Vice-président de la CEE, M. René Larre, Directeur général de la BRI, M. Emile van Lennep, Secrétaire général de l'OCDE, M. Olivier Long, Directeur général du GATT, M. Manuel Pérez-Guerrero, Secrétaire général de la CNUCED et Sir Denis Rickett, Vice-président de la BIRD.

2. Les membres du Comité ont pris connaissance d'un rapport dans lequel le Président de leurs Suppléants, M. Jeremy Morse, résumait les discussions que les Suppléants ont eues, à ce jour, sur le processus d'ajustement et le mécanisme des taux de change, les avoirs de réserve et la convertibilité ainsi que les mouvements de capitaux.

3. Les membres du Comité ont réaffirmé la nécessité d'un ordre monétaire mondial fondé sur la coopération et la consultation dans le cadre d'un Fonds Monétaire International renforcé, qui favorisera la croissance du volume des échanges et de l'emploi dans le monde ainsi que le développement économique et appuiera les efforts que font les autorités monétaires nationales dans le monde entier pour faire échec à l'inflation.

4. Les membres du Comité ont eu des échanges de vues sur la teneur de la réforme monétaire internationale à la lumière des événements survenus récemment sur les marchés des changes et des réactions que ces événements ont provoquées de la part des différents pays, et ils ont donné mandat à leurs Suppléants de tenir compte de ces événements et de leurs incidences dans la poursuite de leurs travaux. Les membres du Comité ont reconnu l'interdépendance des divers éléments de la réforme. Leur discussion d'un système réformé a porté principalement sur les points suivants:

a) Il y aurait lieu d'améliorer le fonctionnement du processus d'ajustement par des méthodes garantissant l'ajustement efficace et opportun des balances des paiements, tant dans les pays excédentaires que dans les pays déficitaires, associées à une consultation internationale mieux conçue au sein du Fonds, comportant l'emploi d'indicateurs objectifs. Il a été noté que les Suppléants ont créé un groupe technique sur les indicateurs. L'importance de politiques nationales efficaces pour l'ajustement de la balance des paiements a été soulignée. Les membres du Comité ont reconnu que les taux de change devaient être un objet de préoccupation et de consultation

internationales et que dans le système réformé le régime des taux de change devait rester fondé sur des parités stables mais ajustables. Il a également été reconnu que les taux flottants pouvaient constituer une technique utile dans des situations particulières. Toutefois, la nécessité de la stabilité des marchés des changes et l'importance d'une surveillance exercée par le Fonds sur les politiques des taux de change ont été généralement reconnues.

b) Il y aurait lieu d'améliorer la gestion internationale de la liquidité globale. Le rôle des monnaies de réserve devrait être réduit et le DTS devrait devenir le principal instrument de réserve du système réformé. Les Suppléants ont été invités à poursuivre l'étude des conditions d'un retour à la convertibilité générale, et notamment de questions touchant la consolidation des balances en monnaies de réserves en excès et les méthodes de règlement.

c) Il conviendrait d'étudier de façon approfondie le problème des mouvements de capitaux perturbateurs, par le recours à diverses mesures, notamment de contrôle des mouvements de capitaux, propres à agir sur eux et par des arrangements permettant de les financer et de les compenser. Il a été noté que les Suppléants avaient décidé de constituer un groupe technique pour l'étude des mouvements de capitaux perturbateurs, notamment des capitaux qui alimentent les marchés des euro-monnaies.

d) Il y aurait lieu d'établir un préjugé défavorable contre l'emploi de contrôles des échanges à des fins d'amélioration de la balance des paiements. Toutefois, les pays en voie de développement devraient être, chaque fois que cela sera possible, à l'abri des mesures de contrôle des échanges et des mouvements de capitaux prises par d'autres pays et on devrait tenir compte de leur situation particulière pour porter un jugement sur les mesures de contrôle qu'eux-mêmes jugeraient nécessaire d'appliquer.